

Réparations de guerre : Athènes juge que Berlin lui doit 279 milliards d'euros



© Aris Messinis, AFP | Un mémorial dédié aux victimes grecques des nazis à Distomo dans le sud du pays.

Dernière modification : 07/04/2015

La Grèce a estimé, lundi, que l'Allemagne lui devait 278,7 milliards d'euros en réparations de guerre pour la période d'occupation nazie. Un montant élevé et peu détaillé qui peut laisser perplexe.

Cette fois-ci, c'est Athènes qui présente l'addition à Berlin... et elle est salée. Le gouvernement grec a affirmé, lundi 6 avril, que l'Allemagne lui devait précisément 278,7 milliards d'euros (http://www.ekathimerini.com/4dcgi/_w_articles_ws1_1_06/04/2015_548866) en réparations de guerre, pour l'occupation de son territoire par l'armée du IIIe Reich entre 1941 et 1944. C'est le point culminant de plus de deux mois d'une polémique entretenue par le nouveau gouvernement grec. (<http://www.france24.com/fr/20150312-varoufakis-entretien-france24-reparation-guerre-allemande-grece-nazisme-finance/>)

Les experts comptables grecs ont retenu un prêt forcé en 1942 par la Grèce à l'Allemagne nazie qui s'élève, en euros courants, à 10 milliards d'euros. Les 268,7 milliards d'euros restants correspondent aux dommages à verser aux victimes de l'occupation nazie et aux destructions d'infrastructures ou encore aux conséquences (comme la famine de 1941-42) des saisies par l'armée allemande des stocks de vivre.

Cette somme à la virgule près, rendue publique par Dimitris Mardas, le vice-ministre grec des Finances, est le résultat des calculs de la Cour grecque des comptes qui affirme s'être appuyée sur 55 000 documents historiques.

Prêt forcé de 10 milliards d'euros

"Je n'ai pas le détail des 55 000 documents épluchés, mais j'ai tendance à penser que la somme avancée est fantaisiste", affirme à France 24 Ulf Brunnbauer, spécialiste allemand de l'histoire de l'Europe du sud à l'Université de Regensburg. Pour lui, le fait que le montant se rapproche de la dette totale grecque (environ 320 milliards d'euros) est plus qu'une coïncidence. Ce serait, pour Athènes, une manière de suggérer à Berlin, qui clame avec le plus de virulence que la Grèce doit rembourser ses dettes, de baisser d'un ton.

Même d'un point de vue historique, Ulf Brunnbauer estime que tenter d'établir un solde de tout compte 70 ans après les faits est une démarche peu crédible. "Il est assez peu réaliste de vouloir faire maintenant les comptes alors qu'il y a eu un grand nombre de destruction de documents depuis la fin de la guerre", assure-t-il.

Pour autant, il ne pense pas que la Grèce devrait tirer un trait sur toutes ses revendications. Il y a d'une part, la question du prêt forcé de 10 milliards d'euros dont Berlin peut difficilement nier l'existence. La Grèce devrait, par ailleurs, pouvoir négocier davantage pour les descendants des victimes des exactions nazies. Berlin assure que le dossier est clos depuis 1959 : l'Allemagne fédérale avait accepté de payer 115 millions de deutschemarks (60 millions d'euros) pour dédommager les familles des victimes grecques. "C'est un montant léger", juge Ulf Brunnbauer. Il rappelle que l'Allemagne a fini de payer, en 2007, les 4,4 milliards d'euros dus aux travailleurs forcés, essentiellement des pays d'Europe de l'Est (<http://www.tagesspiegel.de/politik/deutschland/bundesstiftung-entschaedigung-fuer-zwangsarbeiter-beendet/868762.html>).

Tentative de diversion

Officiellement, l'Allemagne n'a pas réagi à cette première estimation des prétentions grecques. Mais les autorités germaniques ont toujours opposé une fin de non-recevoir aux divers responsables grecques qui ont évoqué les réparations de guerre.

Début mars, l'Allemagne avait déjà très mal pris les déclarations du ministre grec de la Justice qui avait jugé possible de geler des avoirs allemands. Le ministère allemand des Finances affirmait que toute cette polémique n'était qu'une tentative de diversion. Pour le gouvernement allemand, ce rappel aux heures sombres de son histoire vise à faire passer au second plan les débats autour de la dette grecque.

Première publication : 07/04/2015